

## Éligible

DDA

### Public visé

- Les dirigeants qui exercent une activité d'intermédiation en assurance.
- Les salariés dont l'activité vise la distribution du produit d'assurance.

Cette formation est à la carte avec 3 blocs de 5 heures au choix.

## Descriptif de la formation

La directive sur la distribution d'assurances (DDA) impose aux intermédiaires en assurances des obligations en matière de formation dont l'obligation de formation continue d'une durée de 15h par an.

Cette formation a pour objectif de répondre à ces exigences de formation.

## Objectifs de la formation

- Obtenir l'attestation de formation professionnelle annuelle obligatoire à fournir obligatoirement à l'association dont vous êtes membre pour renouveler votre inscription à l'ORIAS.

## Compétences visées

- Appréhender et intégrer dans l'activité des commerciaux d'assurance les bonnes pratiques édictées par la directive concernant leur approche et leur comportement vis-à-vis de leurs prospects et clients.

## Modalités d'évaluation

Une validation des connaissances se fait tout au long de la formation par l'intermédiaire de quiz.

### Document remis à l'issue de la formation :

- Attestation de formation (pour inscription ORIAS).

Référence : DDA-02BK

**Public concerné**  
Spécifique

**Prérequis**  
Aucun

**Méthode**  
E-learning

**Durée : 15H**

**Prix : 195 € \***

\* Exonéré de TVA  
(Art.261.4.4a du CGI)

**Durée d'accès**  
au campus de formation  
en ligne :

**3 mois d'accès**



# Programme de formation

2

Nous vous proposons une formule de formation DDA annuelle à la carte.

Composez votre formation DDA en sélectionnant de 1 à 3 blocs selon vos préférences et votre besoin, en faisant votre sélection parmi les 19 blocs de connaissances disponibles.

## Bloc A

Réglementaire  
(5h)

## Bloc B

Relation client  
(5h)

## Bloc C

Assurance  
emprunteur  
(5h)

## Bloc D

Les assurances  
de santé  
(5h)

## Bloc E

La prévoyance  
(5h)

## Bloc F

La connaissance  
du client  
(5h)

## Bloc G

Le patrimoine  
(5h)

## Bloc H

Retraite et assurance  
(5h)

## Bloc J

Les marchés financiers  
(5h)

## Bloc K

L'assurance auto  
(5h)

## Bloc L

La MRH  
(5h)

## Bloc M

Les assurances  
entreprises  
(5h)

## Bloc N

Les fondamentaux  
du contrat  
(5h)

## Bloc O

La retraite des salariés  
(5h)

## Bloc P

La retraite des  
non-salariés  
(5h)

## Bloc Q

Retraite : les solutions  
complémentaires  
(5h)

## Bloc R

Mieux communiquer  
au téléphone  
(5h)

## Bloc S

Assurance-vie  
approfondissement  
(5h)

Nouveau bloc ! 

## Bloc T

Contrats d'assurance-vie  
et de capitalisation  
(5h)

L'arrêté prévoit la liste des compétences nécessaires pour la formation ou le développement professionnel continu, en fonction de la nature des produits distribués, des modes de distribution et des fonctions exercées, ainsi que le contenu et les caractéristiques des actions de formations ou de développement professionnel continu correspondantes.

## Détails de la formation

### Bloc A – Réglementaire (5 heures)

- RGPD - Les fondamentaux
- RGPD - Droits des personnes
- RGPD - Obligations des entreprises
- La lutte contre les discriminations
- Assurance et lutte antiblanchiment
- SOLVENCY 2 : présentation
- La Directive Distribution Assurance

### Bloc B – Relation client (5 heures)

- La capacité des personnes physiques
- Distribution des produits d'assurance
- Assurance et information du consommateur
- Assurance et déontologie
- Assurance et obligation de conseil
- Assurance et traitement des réclamations
- Les pratiques commerciales déloyales
- La lutte contre les discriminations

### Bloc C – Assurance emprunteur (5 heures)

- Environnement réglementaire de l'assurance emprunteur
- Assurance emprunteur - Généralités et souscription
- Assurance emprunteur - Risques garantis
- Assurance emprunteur et information du client
- Le changement d'assurance emprunteur
- Cas concret - Analyse d'une assurance emprunteur
- Cas concret - Changement d'assurance emprunteur
- La garantie des accidents de la vie (GAV)
- La convention AERAS

### Bloc D – Les assurances de santé (5 heures)

- Couverture santé des salariés : Les soins
- Couverture santé des salariés : Autres situations
- La couverture maladie chômage des TNS
- Les complémentaires santé
- Les complémentaires santé : les contrats collectifs
- Le reste à charge zéro
- L'assurance dépendance
- L'assurance décès

### Bloc E – La prévoyance (5 heures)

- L'assurance incapacité - invalidité complémentaire
- Les contrats Prévoyance Madelin
- L'assurance décès
- L'assurance dépendance
- L'assurance individuelle accident
- Les assurances homme clé
- La garantie des accidents de la vie (GAV)

### Bloc F – La connaissance du client (5 heures)

- Le statut du majeur protégé
- Le mariage : le régime primaire impératif
- Les régimes matrimoniaux communautaires
- Les régimes matrimoniaux séparatistes
- Le PACS et le concubinage
- Le divorce

## Bloc G – Le patrimoine (5 heures)

- La notion de patrimoine
- Les libéralités
- Les successions : approche patrimoniale
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Assurance-vie et démembrement de propriété
- La fiscalité de la transmission du patrimoine
- Cas concret - Donation-partage

## Bloc H – Retraite et assurance (5 heures)

- La retraite de base des régimes alignés
- L'assurance-vie : la souscription
- L'assurance-vie : la vie du contrat
- L'assurance-vie : le dénouement
- La fiscalité de l'assurance-vie
- Le PER individuel

## Bloc J – Les marchés financiers (5 heures)

- La présentation de la bourse
- La formation des cours de bourse
- Les opérations sur titres
- Le marché obligataire
- Approche des produits dérivés
- La crise financière : 1 - les subprimes
- La crise financière : 2 - les dettes souveraines
- Risques et stratégies d'investissement

## Bloc K – L'assurance auto (5 heures)

- Les principes généraux de la responsabilité civile du particulier
- Le règlement des sinistres corporels
- L'obligation d'assurance automobile
- La protection des victimes : la loi BADINTER
- La protection facultative du véhicule en dommages
- Les éléments techniques de tarification
- Les éléments techniques de l'indemnisation
- La protection conducteur

## Bloc L – La MRH (5 heures)

- Présentation de l'assurance Multirisques habitation
- Introduction à l'assurance multirisques habitation
- L'assurance MRH : les responsabilités liées à l'habitation
- Les événements garantis : les bases
- Les événements garantis : extensions et options
- Les éléments de tarification assurance MRH
- Le règlement des sinistres
- Les principes généraux de la responsabilité civile du particulier

## Bloc M – Les assurances entreprises (5 heures)

- Les assurances « pertes d'exploitation »
- La responsabilité personnelle des mandataires sociaux
- L'assurance de responsabilité personnelle des mandataires sociaux
- Garanties et assurances liées à la construction
- L'assurance des risques d'entreprise
- Les assurances homme clé
- L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Les indemnités de fin de carrière

## Bloc N – Les fondamentaux du contrat (5 heures)

- Les contrats
- Aspects techniques et financiers de l'assurance
- La protection du consommateur
- Le contrat d'assurance : Les fondamentaux juridiques
- Le contrat d'assurance : La formation du contrat
- Le contrat d'assurance : La vie contrat
- Le contrat d'assurance : Le dénouement du contrat

## Bloc O – La retraite des salariés (5 heures)

- La retraite des salariés: acquisition des droits
- Retraite et activité
- La retraite de base des régimes alignés
- La retraite complémentaire des salariés : les prestations
- La retraite et le conjoint
- Demander sa retraite

## Bloc P – La retraite des non-salariés (5 heures)

- La retraite de base des régimes alignés
- La couverture retraite obligatoire des non-salariés
- La retraite de base des professions libérales
- La retraite complémentaire des professions libérales
- La retraite et le conjoint
- Retraite et activité
- Les systèmes de couverture supplémentaires
- Le PER individuel

## Bloc Q – Retraite les solutions complémentaires (5 heures)

- Le Plan d'épargne entreprise (PEE)
- La loi PACTE et l'épargne retraite
- Les PER entreprises
- Le PER au quotidien
- Le PEA
- Bien utiliser le PEA
- Le PER individuel

## Bloc R – Bien communiquer avec ses clients (5 heures)

### Mieux communiquer au téléphone

- Faire du téléphone sa carte de visite d'entreprise
- Communiquer, qu'est-ce que c'est ?
- Utiliser sa voix, un outil précieux
- Structurer et conduire un appel
- Écouter et découvrir
- Adopter un bon vocabulaire
- Traiter les objections
- Gérer les réclamations

### Faire face aux incivilités

- Introduction
- Les bases de la communication
- Évaluer la dangerosité
- Les agressions verbales
- Les agressions physiques
- Les agressions téléphoniques
- Les agressions numériques

## Bloc S – Assurance-vie approfondissement (5 heures)

- La spécificité des contrats de capitalisation
- L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Assurance-vie et démembrement de propriété
- La fiscalité de l'assurance-vie
- Valeurs mobilières et assurance-vie

## Nouveau bloc !

## Bloc T – Les contrats d'assurance-vie et de capitalisation (5 heures)

- L'assurance-vie : la souscription
- L'assurance-vie : la vie du contrat
- L'assurance-vie : le dénouement
- La fiscalité de l'assurance-vie
- L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- La spécificité des contrats de capitalisation
- Cas concret - Document d'informations clés (DIC)

## Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Nos formations E-learning permettent un apprentissage efficace et accessible à tous.

Elles sont composées de modules interactifs, animés et pédagogiques, avec :

- Des dessins animés immersifs ;
- Des apports de connaissances graphiques et animés ;
- Des exercices d'ancrage tout au long des séquences ;
- Chaque module se termine par un quiz qui permet d'évaluer les connaissances et d'obtenir un score final.
- Des cas d'application approfondis où l'apprenant est immergé, le temps d'un learning game, dans son environnement de travail.

### Supports d'apprentissage

- Carnet de prise de notes.
- Fiche de synthèse.

### ► Déroulé de la formation

Vous accédez au campus de formation et suivez les modules de formation selon votre rythme. Chaque module se termine par un quiz de validation (10 questions) qui est noté. Cette note sert de contrôle continu et il faut un minimum de 70 % de bonnes réponses pour que le module soit considéré comme « réussi ».

Si votre note est insuffisante, vous pouvez refaire le module autant de fois que vous le souhaitez. Chaque fois que vous recommencez le module, une nouvelle session est créée avec un nouveau score.

À la fin de chaque module d'apport de connaissances une fiche de synthèse (au format PDF) est téléchargeable.



## Un peu d'histoire

Jean-Michel Pauline a fondé Babylon.fr en 1990 et il en a été le dirigeant jusqu'en 2023. Au cours de sa carrière, il a alterné les postes opérationnels et les activités de formation :



Jean-Michel Pauline

- Directeur de groupe bancaire
- Agent immobilier
- Animateur au Brevet Professionnel de banque
- Maître de conférences à l'Institut Technique de Banque
- Consultant au CFPB Lyon
- Fondateur, consultant senior et administrateur du groupe Format Finance

## Vos référents

### Tutorat et accompagnement

Durant toute votre formation, [babylon.fr](http://babylon.fr) reste à votre service pour toute question pédagogique. En cas de problème technique, ou pour toute question, notre support en ligne est là pour vous apporter de l'aide ([support@babylon.fr](mailto:support@babylon.fr)).

Un spécialiste métier pourra être interrogé à tout moment au cours de votre formation. En cas de difficulté de formation, vous ne vous retrouvez pas seul.

### Contact

Pédagogique et administratif : Léa PAULINE - [lea.pauline@babylon.fr](mailto:lea.pauline@babylon.fr) / +33 4 79 25 94 96

Technique : Lionel PARENT - [lionel.parent@babylon.fr](mailto:lionel.parent@babylon.fr) / +33 4 79 25 94 96



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :  
actions de formation

## Environnement technique

Pour démarrer dans de bonnes conditions, il vous faut :

- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel avec un navigateur récent (Google Chrome, Safari ou Firefox).
- Avoir une certaine aisance avec un ordinateur et savoir utiliser au minimum les principales applications courantes (messagerie, navigateur Web, bureautique, PDF...).
- Savoir utiliser internet et avoir un accès avec une connexion haut débit.

## Accessibilité

Les contenus des module sont sous-titrés.

## Démarrage des sessions de formation

Les entrées en formation se font à tout moment.

## Modalité de suivi et fonctionnement du campus

Chaque apprenant possède un identifiant unique et un mot de passe personnel lui permettant de s'identifier sur l'espace de formation. Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un relevé de connexion.

Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins. Un outil de suivi permet le cas échéant à un tuteur, de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

## Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site, sur la page de la formation, en remplissant le formulaire d'inscription que vous trouverez en cliquant sur le bouton « je suis intéressé.e ».

Nos conseillers sont à votre disposition  
pour construire votre projet.

**Conseillez-moi**

formation@babylon.fr  
04 79 25 94 96  
(Appel non-surtaxé)

